



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 122 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Juliet **Hay** (Nouvelle-Zélande)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 41^e séance, le 11 décembre 2013 (voir [A/C.2/68/SR.41](#)).

II. Examen du projet de décision figurant dans le document [A/C.2/68/L.76*](#)

3. À sa 41^e séance, le 11 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ([A/C.2/68/L.76*](#)), déposé par son Président à l'issue de consultations avec le Bureau de la Commission.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de programme de travail pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui figure dans le document [A/C.2/68/L.76*](#), et a recommandé à l'Assemblée de l'approuver (voir par. 5).



III. Recommandation de la Deuxième Commission

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-neuvième session, qui se lit comme suit :

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.
4. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

-
6. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Migrations internationales et développement;
 - b) Culture et développement durable.
 7. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
 8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
 9. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
 10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
 11. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
-